



**Embargo 17h**  
La parole dite fait foi

## **Signature du dossier de candidature des villes du Locle et de La Chaux-de-Fonds Au patrimoine mondial de l'UNESCO**

Mesdames, Messieurs,

Permettez-moi de vous dire ma fierté de me trouver parmi vous ce soir au titre de représentant de la Confédération. Voici sous nos yeux les résultats d'un travail long et intensif. Trois ans ont été nécessaires aux experts nationaux et internationaux pour rassembler les pièces de l'imposant dossier – plus de 500 pages – de la candidature du Locle et de La Chaux-de-Fonds au patrimoine mondial de l'UNESCO. La cérémonie de ce soir est comme le point final mis à ce dossier : dans quelques jours, le 21 décembre, les candidatures de ces deux villes seront déposées officiellement à Paris. Mes remerciements vont à toutes les personnes qui se sont investies dans cette aventure. Je me félicite de la qualité de la collaboration qui s'est instaurée entre la Confédération, le canton de Neuchâtel et les deux communes. Ma reconnaissance va également à aux habitants, aux propriétaires immobiliers et aux représentants de l'industrie horlogère du Locle et de La Chaux-de-Fonds : qu'aurions-nous fait sans leur appui ? J'ai été heureux de voir que la candidature a déjà eu des retombées positives : les médias ont consacré une large place à la « Journée du patrimoine horloger », à laquelle l'Office fédéral de la culture a également donné son soutien. De nombreux journaux de Suisse alémanique ont publié de longs articles sur Le Locle et La Chaux-de-Fonds.

La fierté dont je vous parlais en commençant n'est pas seulement celle du représentant officiel ; c'est aussi celle d'un enfant du pays. Ainsi que le savent quelques-uns parmi vous, je suis né au Locle. Le Locle est la ville de mon enfance.

Le Locle et La Chaux-de-Fonds sont des beautés sévères qui séduisent au deuxième regard. Ce sont des villes où le rationnel règne en maître. Les hommes ont essayé de construire un environnement soumis à un principe d'ordre, et un tel principe ne cherche pas d'abord à plaire à l'œil. Au Locle et à La Chaux-de-Fonds, la fonction détermine la forme. Le primat de la fonction a non seulement facilité le confort et la tranquillité de la population résidente, mais a encore permis aux deux villes de devenir des centres mondialement célèbres de l'industrie horlogère. La Chaux-de-Fonds et Le Locle représentent une synthèse entre ancien et nouveau savoir, entre l'ancienne « Polis » et l'idéal, cher au 19<sup>e</sup> siècle, de la cité ouvrière répondant à tous les nouveaux critères hygiénique, scientifique et social. Le Locle et La Chaux-de-Fonds sont des témoins du passage à un urbanisme moderne. On ne trouve nulle part ailleurs en Suisse réalisée de façon aussi exemplaire la conjonction d'un idéal rationnel avec les nécessités de l'industrialisation. C'est comme si les concepteurs de ces deux villes avaient reproduit dans la pierre la précision d'un mécanisme d'horlogerie. Ville et industrie forment ici une unité, la ville fonctionne pour l'industrie et l'industrie pour la ville.

L'Office fédéral de la culture travaille depuis de nombreuses années à faire entrer le patrimoine culturel suisse au patrimoine mondial de l'UNESCO. Le Lavaux en est un exemple récent. Outre Le Locle et La Chaux-de-Fonds, nos efforts portent actuellement sur les chemins de fers rhétiques, les sites lacustres et les œuvres de Le Corbusier. Les dossiers de ces candidatures sont en cours d'élaboration. Nous célébrerons l'année prochaine les 25 ans de l'inscription au patrimoine mondial de la vieille ville de Berne, du couvent de Saint-Gall et du couvent de Münstair. Pourquoi, me direz-vous, nous engager ainsi pour le patrimoine mondial, qu'en retirons-nous concrètement ? La liste du patri-

moine mondial nous offre la possibilité de faire d'une pierre deux coups : nous protégeons notre patrimoine culturel, et le faisons connaître dans le monde entier. Si Le Locle et La Chaux-de-Fonds sont inscrites au patrimoine mondial, leur notoriété s'en accroîtra, et l'intérêt qu'on leur porte, en Suisse et à l'étranger. Elles seront ainsi automatiquement protégées, sans qu'il soit nécessaire de promulguer une nouvelle loi. Seul celui qui connaît la valeur de son patrimoine culturel se donne la peine de l'entretenir soigneusement. Paysages culturels, sites construits : la Suisse est riche d'un patrimoine culturel qu'il est important de préserver. Il y a maintenant 32 ans, la Suisse a été l'une des premières à ratifier la convention de l'UNESCO. Cette convention a pour article de foi que le patrimoine culturel est universel ; il n'appartient pas seulement au pays ou au peuple qui l'a fait exister : il est la propriété de l'humanité entière. La Suisse est un pays multiculturel. La liste du patrimoine mondial nous permet de présenter notre culture aux autres pays et aux autres peuples, et elle permet à la Suisse, en tant que nation, de se porter garante de la protection du patrimoine culturel des autres pays et des autres peuples.

La Suisse ne dispose actuellement que d'un statut d'observateur au comité du patrimoine mondial de l'UNESCO. Cela va changer. Elle envisage de se porter candidate à un siège en 2009. L'Office fédéral de la culture y travaille en collaboration avec le Département fédéral des Affaires étrangères et avec l'Office fédéral de l'environnement. Les concertations sont en cours pour le lancement de la campagne. Si la Suisse est élue, elle participera en qualité de membre du comité aux réunions du patrimoine mondial qui se tiendront pendant la période 2010-2014. Un siège au comité, où sont représentés 21 des 184 Etats signataires, donnera de l'importance à la voix de la Suisse et lui permettra de prendre une part active à l'orientation future du patrimoine mondial. Nous veillerons à ce que la liste continue à privilégier la qualité, et à ce que les sites inscrits soient respectés. Nous privilégierons en outre le thème de la collaboration entre les Etats signataires et celui des échanges des savoirs et des compétences.

Mesdames, Messieurs, comme vous le voyez: la sauvegarde du patrimoine culturel est un sujet que la Confédération prend au sérieux, et vous voyez aussi combien je peux me dire légitimement fier de me retrouver ce soir parmi vous.